

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT NUMÉRO 2176 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que lors de sa séance extraordinaire tenue le 18 janvier 2011, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement numéro 2176 intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 3 650 000 \$ pour des travaux de protection et d'amélioration des bâtiments* ».

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter les 31 janvier et 1er février 2011 et par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 3 mars 2011.

Le présent règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit: du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal, arrondissement de Saint-Léonard, ce 15^e jour du mois de mars 2011.

Guylaine Champoux, avocate
Secrétaire d'arrondissement